

Image not found or type unknown



majoration heures de nuits et dimanche

Par **costobalt**, le **20/06/2010** à **19:11**

Bonjour,

J'ai un statut non-cadre 1576 heures/an et je travail en shift de 5h-15h ou 14h-24h15.

Convention collective des chaînes thématiques.

Je fais soit 30h soit 40h par semaine en travaillant 1 week end sur 2.

Ma question est de savoir si mon employeur doit majorer les heures travailler le dimanche et les heures de nuits?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,